

**Commune de Peisey-Nancroix**  
(Département de la Savoie)

**Plan Local d'Urbanisme**

**4.2 Documents graphiques**  
Zoom 2 : Villages de Moulin, Nancroix, Le Pascieu, La Chenarie

PLU arrêté en date du : **1er Avril 2019**

Certifié conforme par le maire et annexé à la délibération du Conseil Municipal approuvant le PLU en date du : **13 Janvier 2020**

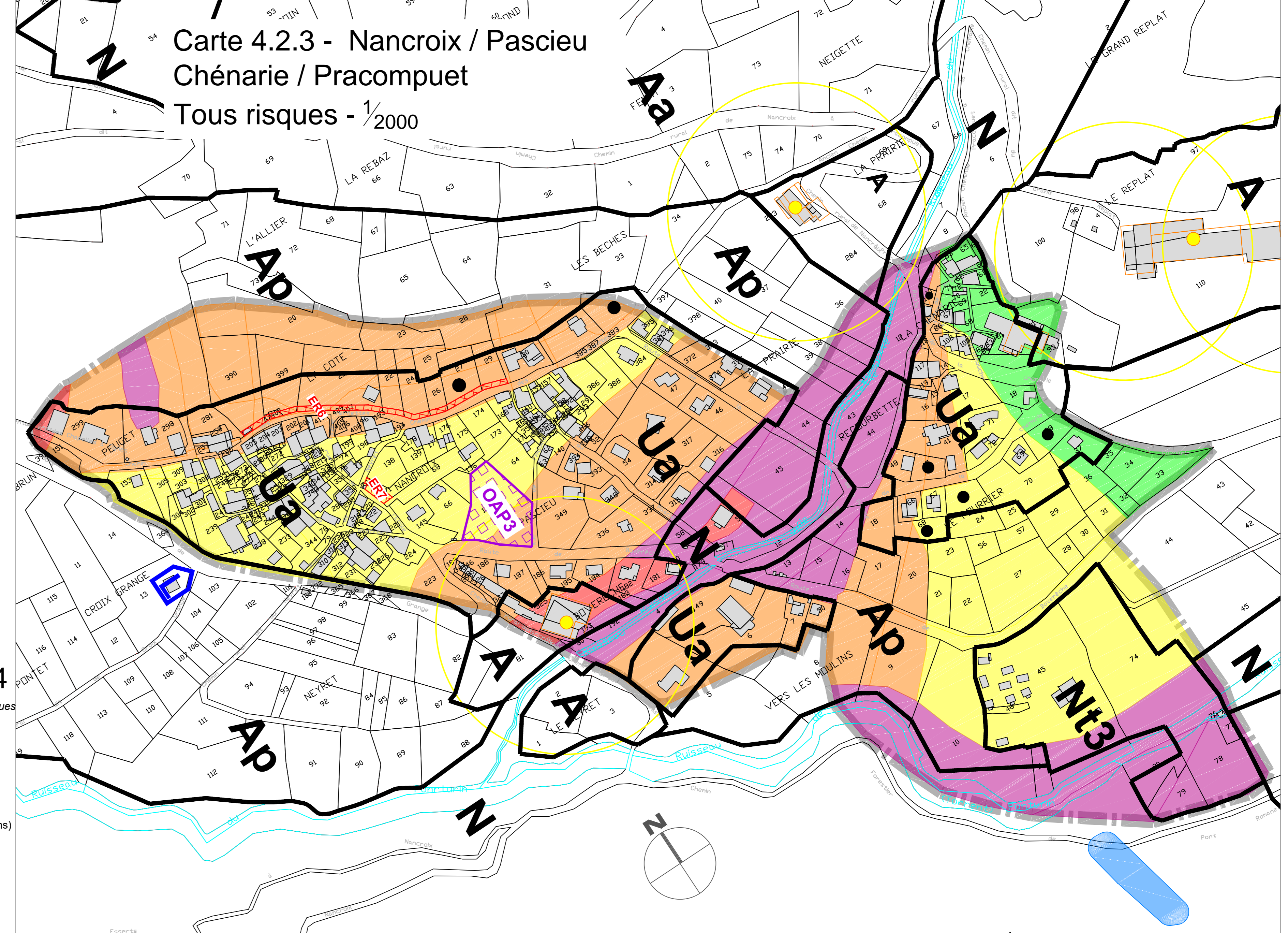
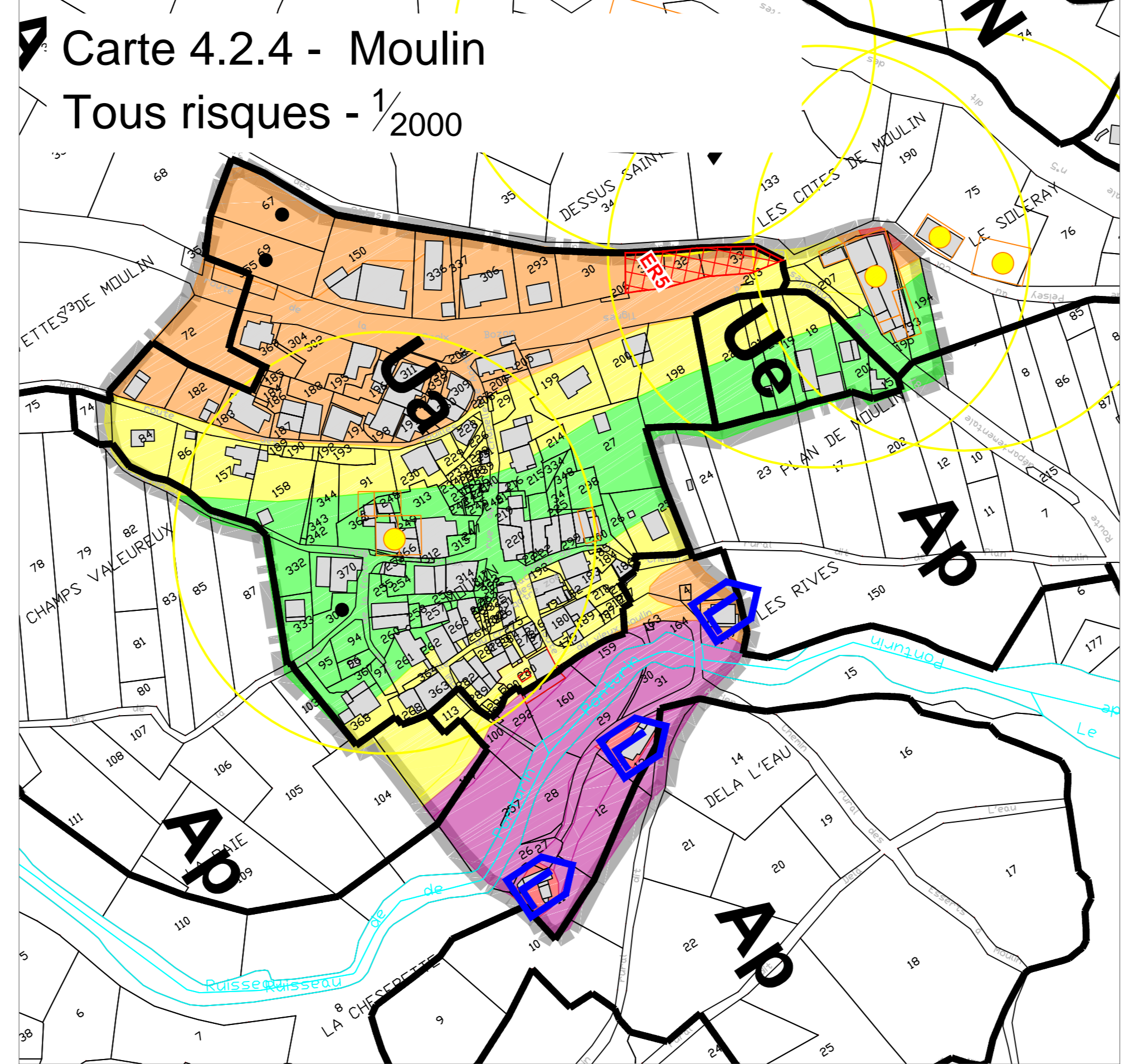
Le Maire :

**Plan de Zonage** Edition de Janvier 2020  
Extrait du Plan Cadastral Echelle 1/1500

**Atelier BDa** urbanisme et environnement  
Parc d'activités de Côte Rousse - 150, rue du Genevois  
73 000 CHAMBERY  
contact@atelierbda.fr

**Liste des Emplacements réservés**

N° ER	Secteur	Objet	Bénéficiaire
1	Tassonière	Aménagement de la voirie	Commune Peisey-Nancroix
2	Peisey-Village	Stationnement, aménagement public, gare de télécabine	Commune Peisey-Nancroix
3	Peisey-Village	Stationnement, aménagement de voirie sur la Montée de l'église, angle rue Todesco	Commune Peisey-Nancroix
4	Peisey-Village	Stationnement et aménagement de voirie	Commune Peisey-Nancroix
5	Moulin	Aménagement de la voirie chemin des Vermettes	Commune Peisey-Nancroix
6	Nancroix	Aménagement de la voirie et stationnement	Commune Peisey-Nancroix
7	Nancroix	Aménagement de la voirie Route du Vieux Plan Peisey et route sous la Vanoise	Commune Peisey-Nancroix
8	Plan Peisey	Aménagement du front de neige et d'un retour ski / piéton depuis front de neige du Parcher	Commune Peisey-Nancroix
9	Plan Peisey	Aménagement de stationnement	Commune Peisey-Nancroix
10	Plan Peisey	Aménagement d'une place de retournement et de stationnement	Commune Peisey-Nancroix
11	Plan Peisey	Prolongement du parking des Zeschères	Commune Peisey-Nancroix
12	Plan Peisey		



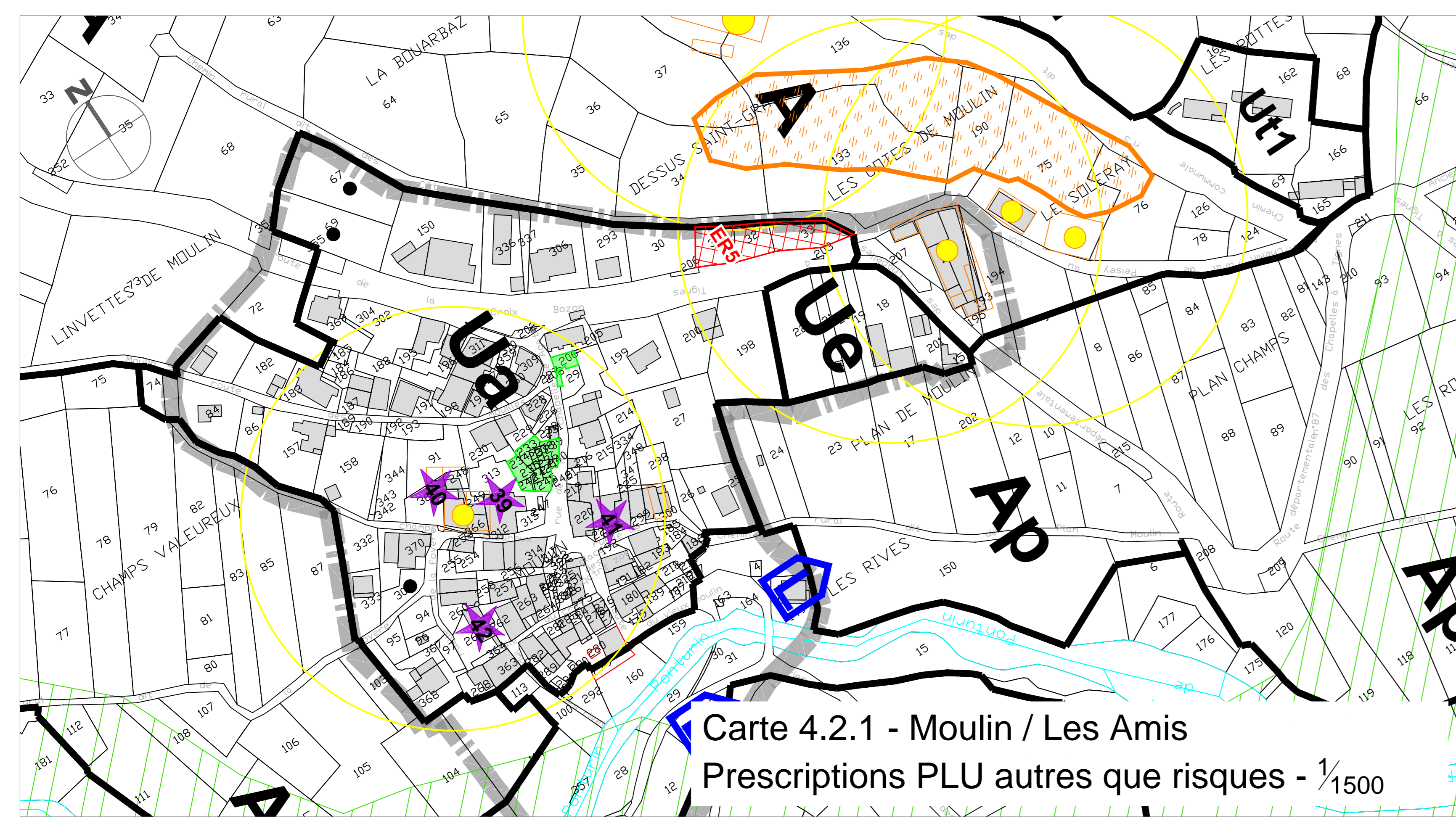
**Légende tout risque Cartes 4.2.3 et 4.2.4**

- Se reporter à ces études pour les détails des descriptions / recommandations par secteur selon l'Aléa des risques
- Limite des différentes zones de PLU
  - Péri mètres d'études des risques (PIZ, risques naturels)
- Niveau de risques naturels défini par le PIZ (Janvier 2007, révisé en Janvier 2019)**
- Absence de risque
  - Risque faible (évolution du bâti existant et nouvelles constructions sous conditions et recommandations)
  - Risque moyen (évolution du bâti existant et nouvelles constructions sous conditions et prescriptions)
  - Risque fort (maintien du bâti à l'existant)
  - Inconstructible (exclusion de tout projet de construction)
- Niveau de risques miniers définis par la Carte d'Aléa des risques miniers impliquant l'inconstructibilité des secteurs concernés (Décembre 2015)**
- Risque faible (tassement)
  - Risque faible (effondrement)
  - Risque moyen (effondrement)
  - Risque fort (effondrement)

**Légende Cartes 4.2.1 et 4.2.2**

- Zone correspondant aux villages traditionnels et à leurs extensions
- Secteurs de la zone Ua soumis à des risques miniers d'aléa faible à moyen
- Zone d'accueil d'activités économiques de Moulin
- Zones mixtes d'habitat et d'hébergement touristique de Plan Peisey et des Amis
- Zones à vocation principale d'accueil et hébergement touristique de Plan Peisey
- Zone de front de neige de Baudet d'accueil des équipements et espaces d'activités, d'animation et de loisirs
- Zone d'extension du hameau du Villaret à vocation principale d'habitat
- Zones agricoles de pied de versant susceptibles d'accueillir de nouveaux bâtiments agricoles
- Zones agricoles de fond de vallée ou secteurs sur versant à caractère stratégique à protéger
- Zones d'alpage à fort intérêt agricole et patrimonial
- Zones d'alpage à fort intérêt agricole et patrimonial support au domaine skiable
- Zones à caractère naturel et forestier
- Secteur de Lonagne prévu pour le réaménagement des gares de remontées mécaniques et des parkings
- Zone de dépôts verts et de matériaux de la Tassonière/ Les Meures
- Zone à caractère naturel support au domaine skiable
- Zone à caractère naturel support à des activités de loisirs, sportives et d'animation (Pont Baudin, Rosuel)
- Espace ludique du front de neige du Parcher support à des équipements et espaces d'animation
- Zones à caractère naturel support à de l'hébergement ou de l'accueil touristique (camping, gîte, refuge...)
- Secteurs faisant l'objet d'orientations d'Aménagement et de Programmation

- Linéaire commercial à préserver
- Ho Hôtels pour lesquels ne sera exigée qu'une place de stationnement pour 100 m² de surface de plancher
- Emplacement réservés
- Repérage de construction ou d'éléments caractéristiques du patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
- Jardins en milieux urbanisés à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Habitat existant en zone A ou N (hors ancien chalets d'alpage) pouvant faire l'objet d'évolution
- Zones humides à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Pelouses sèches indiquées à titre d'information
- Corridors biologiques à préserver au titre de l'article L153-23 du Code de l'urbanisme
- Restaurant d'altitude (R1 aménagement dans le volume ; R2 extension possible 100 m² emprise au sol)
- Secteurs bâtis devant être considérés comme "hameaux d'alpage" dans leur globalité
- Constructions existantes n'ayant pas la qualité de chalet d'alpage en zones Aa, Aas, N ou Ns (palais de la Mine, Refuge de Rosuel, Sanctuaire des Vermettes, halles d'alpage)  
Pour les autres constructions des zones Aa, Aas, N ou Ns (hors hameaux d'alpage), la qualité de chalet d'alpage sera à apprécier au regard des "inventaires du bâti isolé en alpage" joints en annexe du PLU
- Péri mètre d'étude du PIZ (risques naturels)
- Bâtiments agricoles accueillant du bétail
- Constructions isolées non cadastrées



**Carte 4.2.2 - Nancroix / Pascieu / Chénarie Prescriptions PLU autres que risques - 1/1500**

